

J'ai un problème de santé, j'appelle...

**...mon médecin
en priorité**



**...le médecin de
garde au 39 66**



**...en cas
d'urgence**



le 15

la nuit (de 20h à 8h),
week-ends et jours fériés

ou en cas d'impossibilité
de joindre un médecin



Le bon recours aux urgences

Ce n'est pas urgent



**J'appelle mon
médecin traitant**



**J'appelle le médecin
de garde au 3966
la nuit (20h – 8h),
les week-ends et jours fériés**

Si le médecin ne peut pas
me prendre en charge ou si
impossibilité d'obtenir
un rendez-vous
chez mon médecin traitant

C'est une urgence



J'appelle le 15

Un assistant de régulation
prend les premiers
renseignements et
transmet l'appel au
médecin régulateur qui
me propose la solution
adaptée à ma situation

**Conseil médical
à distance**

**Orientation vers un
médecin de garde**

**Orientation vers
les urgences**

**Envoi d'un transport
sanitaire sur place**

Pourquoi d'abord appeler son médecin traitant ?

Très souvent, votre
médecin traitant peut vous
soigner ou vous conseiller.

Il doit toujours être
l'interlocuteur à privilégier.

Si vous n'avez pas la
possibilité de consulter un
médecin, appelez le 15.

Pourquoi appeler le 15 avant de se rendre aux urgences ?

Les services d'urgences sont
au service de tous mais pour
rester efficaces, ils doivent
se concentrer sur les
patients en réel état
d'urgence.

Cette priorisation permet de
sauver des vies chaque jour,
de soulager de fortes
douleurs, de soigner des
blessures graves...

Contacter le 15 avant tout
déplacement permet
d'échanger rapidement avec
un assistant de régulation
médicale et un médecin
régulateur pour vous
apporter la réponse la plus
adaptée. Cet appel permet
également d'éviter des
attentes prolongées pour
des problèmes qui ne
relèvent pas des urgences.

